

Programme de bourses aux artistes émergents 2019-2020

LIGNES DIRECTRICES

Introduction

La Ville de Joliette croit que le développement culturel repose sur la participation active des nombreux partenaires du milieu. Il importe de créer un climat et des conditions favorables à l'exercice de la pratique et de la diffusion culturelle. Il est donc souhaitable de consolider le tout par des mesures visant à stimuler la création et l'innovation dans toutes les formes d'expression culturelle en lançant un programme de subvention soutenant les initiatives des artistes émergents. Ce programme est issu de la politique culturelle de la Ville de Joliette.

Objectifs du programme

Le programme vise à soutenir financièrement la réalisation de projets artistiques, les dépenses en lien avec les frais de déplacements, la diffusion et la promotion des œuvres et le perfectionnement des artistes émergents.

Conditions particulières

Les conditions afin d'obtenir la bourse sont les suivantes :

- Le demandeur devra utiliser le logo de la Ville de Joliette dans ses communications et sa publicité et en faire approuver la diffusion par le service des Communications de la Ville;
- En proposant un projet à la Ville de Joliette, le demandeur s'engage à le réaliser s'il est sélectionné;
- Le demandeur devra fournir un rapport d'activité dans un délai maximum de 30 jours après la fin de l'activité;
- Advenant le cas où, pour quelque raison que ce soit, les conditions ne sont pas respectées, la Ville pourra réclamer les sommes allouées.

Marche à suivre pour soumettre une demande

Le demandeur doit remplir le formulaire et le budget en annexe pour ensuite les déposer au :
Service des Loisirs et de la culture
614, boulevard Manseau
Joliette (Québec) J6E 3E4
loisirs@ville.joliette.qc.ca

Questions

Pour un complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le service des Loisirs et de la culture au :
450 753-8050
loisirs@ville.joliette.qc.ca